

## Note aux participants

Pour vous inscrire, veuillez communiquer au (514) 288-5161 avec Patricia O'Farrell (poste 226) ou Nicole Charette (poste 0) ou par courriel : pofarrell@cpq.qc.ca

Cette activité est admissible en vertu de la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre*.

Aucun remboursement ne sera effectué après le 14 novembre 2003.

## Objectif

À la veille de la commission parlementaire portant sur les modifications annoncées à l'article 45 du *Code du travail*, le Conseil du patronat du Québec a cru bon tenir un colloque sur cette épineuse question qui fait couler beaucoup d'encre. Une fois le projet de loi déposé à l'Assemblée nationale le ou vers le 13 novembre, il apparaît essentiel pour le CPQ d'en faire promptement l'analyse en ayant recours à l'expertise de conférenciers chevronnés, dont le sous-ministre en titre au ministère du Travail. Des commentaires d'avocats spécialisés en droit du travail, issus du monde patronal, apporteront un éclairage additionnel et la réalité économique que cette avenue sous-tend sera également développée.

Le CPQ compte participer activement à la commission parlementaire qui débatera de la question dans les jours prochains. Dans cette perspective, il est urgent que les milieux d'affaires touchés par les nouvelles dispositions soient bien informés et fassent entendre leur voix à l'occasion de ce colloque. Il s'agit d'une chance ultime pour eux d'exprimer la réalité de leur entreprise et de faire part des impacts du projet de loi dans leur milieu respectif.

Le CPQ milite depuis fort longtemps en faveur d'assouplissements au *Code du travail* afin de faciliter la sous-traitance et l'impartition. Sur toutes les tribunes, le CPQ a plaidé que si le Québec veut être à l'avant-garde de ce qui se fait de mieux dans le monde, et développer des occasions d'affaires profitables comme innovantes, il doit rééquilibrer la donne et permettre davantage aux entreprises d'entreprendre.

La sous-traitance et les pratiques innovantes vont souvent de pair, particulièrement dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, là où la création d'entreprises de sous-traitance haut de gamme, comme des emplois rémunérateurs, foisonnent. Les chiffres démontrent clairement que le Québec tire sérieusement la patte dans ce secteur par rapport à la moyenne canadienne. Il faut y remédier. Notre productivité en dépend.



2075 University  
Bureau 606  
Montréal (Québec)  
H3A 2L1

Tél. : 514 288-5161  
1-877-288-5161  
Télec. : 514 288-5165

[www.cpq.qc.ca](http://www.cpq.qc.ca)

## La sous-traitance (Article 45 du *Code du travail*)

### Faits et projet de loi

#### Montréal

Le vendredi 21 novembre 2003

8 h à 12 h

**Hôtel Sofitel – Salon Picasso**

1155, rue Sherbrooke Ouest  
(angle Stanley)

Colloque organisé par le



# Programme

# Conférenciers

**8 h** Inscription  
**8 h 30** Mot de bienvenue et animation

**M<sup>me</sup> Anne Le Bel**  
Vice-présidente  
Développement stratégique et communications  
Conseil du patronat du Québec

**8 h 45** Présentation du projet de loi  
Le point de vue ministériel

**M. Jean-Paul Beaulieu**  
Sous-ministre  
Ministère du Travail

**M. Gaston Nadeau**  
Juriste  
Direction générale des politiques et de la recherche  
Ministère du Travail

**9 h 15** État du droit en matière de sous-traitance  
Commentaires patronaux

**M<sup>e</sup> Jean-Marc Brodeur**  
Associé  
Loranger Marcoux

**9 h 45** Analyse du projet de loi  
Commentaires patronaux

**M<sup>e</sup> Manon Savard**  
Associée  
Ogilvy Renault

**10 h 15** Questions et commentaires

**10 h 30** Pause

**10 h 45** Les mythes entretenus de la sous-traitance  
Le point de vue économique

**M<sup>me</sup> Diane Bellemare**  
Vice-présidente, Recherche  
Conseil du patronat du Québec

**11 h 15** L'action du Conseil du patronat du Québec

**M. Gilles Taillon**  
Président  
Conseil du patronat du Québec

**11 h 35** Questions et commentaires

**12 h** Clôture

# Inscription

## La sous-traitance (Article 45 du Code du travail) Faits et projet de loi

Vous inscrire au colloque du :

**Vendredi 21 novembre 2003**  
Hôtel Sofitel – Salon Picasso  
1155, rue Sherbrooke Ouest  
(angle Stanley)  
Montréal

Tarif membre : 195 \$ (+ TPS et TVQ) = 224,30 \$

Tarif non-membre : 265 \$ (+ TPS et TVQ) = 304,82 \$

Les inscriptions par télécopieur sont acceptées : 514 288-5165

Vous libeller votre chèque à l'ordre  
du Conseil du patronat du Québec

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisme : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Chèque inclus

Facturez-moi

TPS 101098288

TVQ 1000509252